



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le Mans, le

13 NOV. 2024

Service de la connaissance des
territoires et de la Sécurité
Unité Sécurité et Circulation
Routière

Arrêté préfectoral n° SCTS_20241106_COF

portant réglementation de la circulation sur l'autoroute A11
pour des travaux de réparation urgente d'un atténuateur de choc (ATC)
situé au PR 171+800, sens 2, au droit de la bretelle divergente de l'échangeur A11
Angers vers sortie n°7 Le Mans Zi Nord et l'autoroute A28 vers Alençon

LE PRÉFET DE LA SARTHE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le Code de la route et notamment ses articles L.110-2, L.110-3, R.110-1, R.110-2, R.411-9 et R.411-25 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L.121-1 et L.122-1 et suivants ;

Vu la loi n° 55-435 du 18 avril 1955 modifiée, portant statut des autoroutes ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 56-1425 du 27 décembre 1956 modifié, portant règlement d'administration publique de la loi du 18 avril 1955 sur le statut des autoroutes ;

Vu le décret du 12 mai 1970 approuvant la convention de concession passée entre l'Etat et la Compagnie financière et industrielle des autoroutes (COFIROUTE) et l'ensemble des décrets, avenants successifs et cahier des charges, en vue de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des autoroutes qui lui sont concédées ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 15 février 2022 nommant M. Emmanuel AUBRY Préfet du département de la Sarthe ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et complété ;

Vu la note technique ministérielle et son annexe 1 du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;

Vu la note technique ministérielle du 14 avril 2016 relative à l'information routière à destination des usagers du réseau routier national ;

Vu le calendrier 2024 des jours hors chantiers ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SCTS_20210216_RESC du 1er mars 2021 portant réglementation d'exploitation sous chantier pour les autoroutes A11, A81 et A28 dans la partie concédée à COFIROUTE dans le département de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SCTS_20210216_RPC du 2 mars 2021 portant réglementation de la police de circulation sur les autoroutes A11, A28 et A81 dans la partie concédée à la société COFIROUTE, dans le département de la Sarthe ;

Vu l'arrêté n°DCPPAT 2023-0202 du 4 octobre 2023 portant délégation de signature en matière administrative de M. Emmanuel AUBRY, Préfet de la Sarthe, à M. Marc SEVERAC, directeur départemental des territoires de la Sarthe ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2024 portant subdélégation de signature en matière administrative de M. Marc SEVERAC, directeur départemental des territoires de la Sarthe, à des fonctionnaires placés sous son autorité ;

Vu la demande de la société COFIROUTE du 22 octobre 2024 et le dossier d'exploitation sous chantier annexé ;

Vu l'avis favorable DGITM (Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités)/DMR (Direction des mobilités routières)/FCA (Sous-direction des financements innovants et du contrôle des concessions autoroutières)/FCA3 (Bureau des services aux usagers et de la comodalité) du MTECPR (Ministère de la Transition Ecologique, du Climat et de la Prévention des Risques), du 25 octobre 2024 ;

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de la Sarthe du 6 novembre 2024 sur la déviation proposée nécessitant la levée d'interdiction de circuler pour les poids-lourds de + de 7,5 tonnes en transit sur la portion de la RD 338 située entre l'échangeur de Laval et le giratoire dit de Beauregard ;

Vu l'avis favorable de Le Mans Métropole du 6 novembre 2024 ;

Vu les avis favorables des maires de La Chapelle-Saint-Aubin du 22 octobre 2024 et de Trangé du 28 octobre 2024 ;

Considérant que pour assurer de bonnes conditions techniques et de sécurité des usagers de l'autoroute et du personnel de chantier en charge de la réalisation des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1 : Les bretelles, C de bifurcation sur A11 sens 2 d'Angers vers sortie n°7 Le Mans ZI Nord et D vers l'autoroute A28 vers Alençon, seront fermées deux nuits du 26 au 28 novembre 2024 de 20H00 à 7H00 pour permettre des travaux de réparation urgente d'un atténuateur de choc (ATC) situé au PR 171+800.

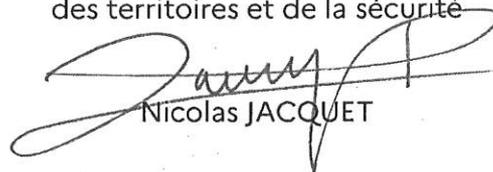
Article 2 : Les usagers désirant continuer sur l'A28 vers Alençon ou sortir au diffuseur n°7 Le Mans ZI Nord, sortiront au diffuseur n°8 Le Mans Centre Université pour rejoindre le diffuseur n°7 Le Mans ZI Nord via les RD 357, 313 et 338.

Article 3 : Afin d'assurer la continuité des travaux à proximité des chantiers d'entretien déjà prévus sur l'A11 et l'A28, y compris les bretelles, les inter-distances entre deux chantiers seront ramenées à zéro.

Article 4 : La présente décision est susceptible de recours gracieux auprès du Préfet de la Sarthe, de recours hiérarchique auprès du/des ministre(s) concerné(s), ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie via l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, le Directeur départemental des territoires de la Sarthe, le Commandant de Groupement de gendarmerie du département de la Sarthe, le Directeur de la société COFIROUTE, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont copie sera transmise au Commandant de l'escadron départemental de sécurité routière de la Sarthe, au MTECPR/DGITM/DMR/FCA/FCA3, à la Direction interdépartementale des routes de l'ouest, au SAMU 72, au Service départemental d'incendie et de secours, au Conseil Départemental de la Sarthe, à Le Mans Métropole et aux mairies concernées.

Le Préfet
Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur départemental des territoires
Pour le directeur, et par subdélégation,
L'adjoint à la cheffe du service de la connaissance
des territoires et de la sécurité

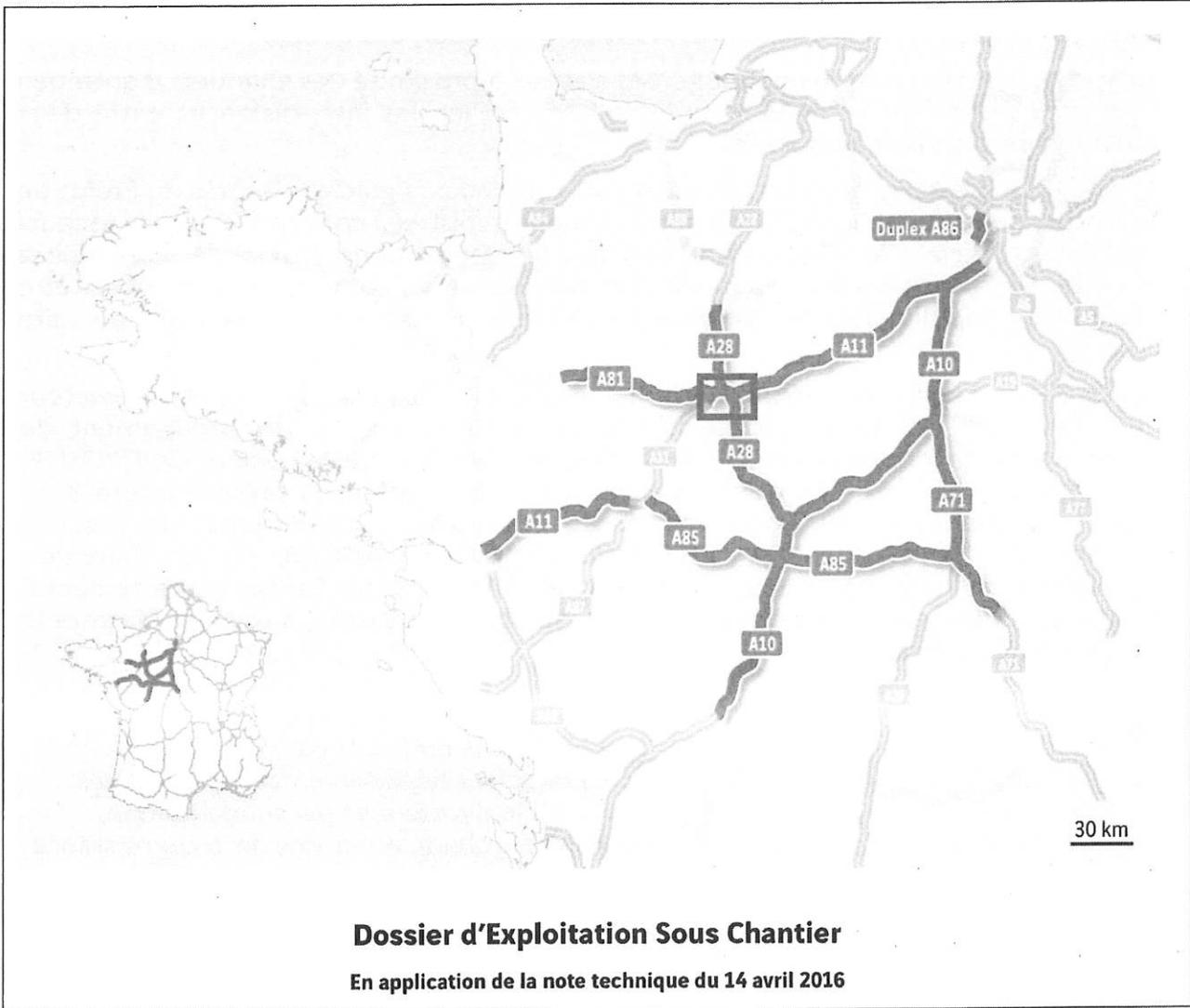


Nicolas JACQUET

DESC en annexe

OPERATION : Autoroute A11 – Réparation d'un A.T.C
Bretelles A11 Angers vers A28 Alençon et Sortie Le Mans Nord – PR 171.800
sens 2

Novembre 2024



Indice	Modifications	Emission	Contrôle
0	octobre 2024	b.létoquart	

Cofiroute
 1973 Boulevard de la Défense
 Bâtiment HYDRA – CS 10268
 92757 NANTERRE Cedex
www.vinci-autoroutes.com

RESEAU COFIROUTE

SOMMAIRE

Liste des destinataires _____	3
Présentation des travaux _____	4
.1 Plan de situation _____	4
.2 Contexte _____	5
.3 Description sommaire des travaux _____	5
Durée des travaux _____	5
.4 Planning _____	5
Mesures d'exploitation _____	5
.5 Trafic _____	5
.6 Mesures particulières d'exploitation _____	5
.7 Sécurité _____	6
.8 Coordonnées des différents intervenants _____	6
Informations _____	6
Annexes _____	7
 Annexe 1 Déviation _____	 6
 Annexe 2 Trafics _____	 9

Liste des destinataires

DESTINATAIRES DU DOSSIER	ADRESSE	Téléphone	Contact	Adresse mail
Direction Départementale des Territoires de la Sarthe	19, boulevard Paixhans CS 10013 72042 LE MANS Cedex 9	02.72.16.42.02 06.82.50.64.88	Chantal ROBIEU	ddt-scts-scr@sarthe.gouv.fr chantal.robieu@sarthe.gouv.fr
FCA	25, avenue François Mitterrand Case N°1 69674 BRON Cedex	04.72.14.60.19	Raphael WALKER	desc.fca.dmr.dgitm@developpement-durable.gouv.fr
COFIROUTE CIT	Route de Denisy 78730 PONTHEVRARD		Céline BERTEROTHE	CIT.St-Arnoult@vinci-autoroutes.com
Direction des routes Service Gestion des Routes Sarthe	160 avenue Bollée 72072 Le Mans Cedex 9	02.44.54.72.72	julia LERETEUX	contact.sgr@sarthe.fr julia.lereteux@sarthe.fr
Le Mans Métropole	16, avenue François Mitterrand 72039 LE MANS Cedex 9	02.43.47.47.47		mairie@ville-lemans.fr
Direction Interdépartemental des Routes DIRO	par l'Armorique, 10 rue Maurice Fabre CS 63108 35031 Rennes CEDEX	06.79.13.00.80	bruno GUIHENEUF	chantiers-zone.diro@developpement-durable.gouv.fr Bruno.Guiheneuf@developpement-durable.gouv.fr
La Chapelle Saint Aubin	17 Rue de l'Europe 72650 LA CHAPELLE SAINT AUBIN	02.43.47.62.70		accueil@lachapellesaintaubin.fr
Trangé	1 rue de la Mairie 72650 TRANGE	02.43.88.84.75		mairie@trange.fr

- Inter distances: neutralisation de voie / neutralisation de voie ramenées à zéro
- Inter distances: neutralisation ou basculement / bretelle de l'échangeur A81, A28 nord et A28 sud ramenées à zéro

6.2 – mesures spécifiques :

- Fermeture de la bretelle de la bifurcation A11 Angers vers A28 Alençon et sortie Le Mans Nord n°7 enuits du 26 au 28 novembre 2024 de 20h à 07h.

6.3 – déviation:

Les usagers désirant continuer sur l'A28 vers Alençon ou sortir à Le Mans Nord n°7 seront invités à sortir au diffuseur n°8 de Le Mans Centre-Université pour rejoindre le diffuseur n°7 de Le Mans-ZI Nord, via les D 357-D313-D 338.

.7 Sécurité

Une réunion préalable de sécurité sera organisée avant le démarrage des travaux afin de vérifier si l'ensemble des consignes de sécurité a bien été transmis à tous les intervenants.

.8 Coordonnées des différents intervenants

COFIROUTE :	Centre d'Exploitation – (Permanence sécurité 24h24)	02.43.60.63.25
GENDARMERIE :	C.O.R.G	02.43.78.55.00
		02.43.31.03.25
ENTREPRISE:	SIGNATURE - M.CREPEAU	06.18.45.21.58

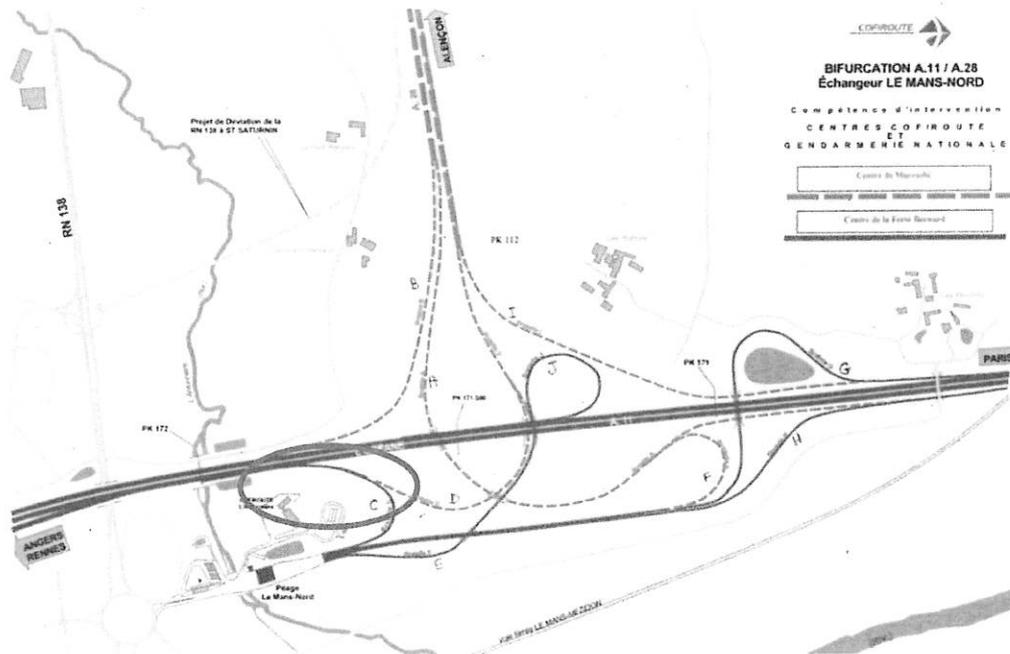
Informations

- Panneaux d'information en section courante en amont des bretelles
- Mon bulletin de circulation: service gratuit
- Messages d'information sur Radio VINCI Autoroutes Ouest 107.7 FM
- Le 3605 service client 24h/24h
- L'application ULYS: trafic temps réel
- Information sur le site internet www.vinci-autoroutes.com
- Activation de PMV aux accès des diffuseurs

Présentation des travaux

.1 Plan de situation

Le chantier de réparation de l'Atténuateur de Choc (A.T.C) se situe au droit de la bretelle divergente de l'échangeur A11 Angers vers sortie n°7 Le Mans Nord et A28 Alençon, sur l'A11 PR 171.800 sens 2.



.2 Contexte

L'Atténuateur de Choc (A.T.C) au droit de la bretelle de la bifurcation A11 Angers vers A28 Alençon et la sortie Le Mans Nord n°7 et a été percuté.

Une mise en sécurité provisoire a été faite avec des S.M.V et 2 A.T.C.

Une réparation définitive est nécessaire.

.3 Description sommaire des travaux

Ces travaux de réparation nécessitent la mise en place de balisage, de fermeture de bretelle ainsi que d'une déviation.

Les travaux nécessitent la fermeture des bretelles afin de réaliser le chantier dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Les travaux consistent en :

- Mise en place de panneaux d'information et de déviation,
- Fermeture de la bretelle (C) Angers vers la sortie Le Mans Nord n°7 ainsi que de la bretelle (D) Angers vers A28 Alençon
- Dépose des S.M.V et des Atténuateurs de Choc (ATC) provisoire,
- Pose d'un Atténuateur de Choc (ATC), pour remise en conformité du divergent de la bretelle,
- Remplacement du musoir J14b
- Retrait des panneaux d'information et de déviation.
- Réparation du joint mécanique sur l'ouvrage PI 102 situé en amont de la bretelle (nous profitons des coupures pour intervenir sur ce joint)

Durée des travaux

.4 Planning

Les travaux seront réalisés les nuits du 26 au 28 Novembre 2024 de 20h à 07h, hors intempéries et hors weekend.

Ils se dérouleront sur deux nuits sous fermeture des deux bretelles par une coupure des voies de droite, médiane droite et médiane gauche en amont de celles-ci. Il restera donc la voie de gauche circulée.

Tout problème technique ou événement majeur sur la section autoroutière concernée prolongerait d'autant la durée des travaux.

Mesures d'exploitation

.5 Trafic

Les prévisions de données de trafics sont fournies en annexe au présent dossier.

Le trafic attendu permet la restriction de voies sur l'A11, la fermeture de la bretelle, en respectant le calendrier des jours hors chantier et les journées à fort trafic ou le débit à écouler au droit de la zone des travaux ne doit excéder 1200 véhicules/heure par voies circulées.

.6 Mesures particulières d'exploitation

6.1 – Inter distances:

Afin d'assurer la continuité des travaux à proximité des chantiers d'entretien déjà prévu, l'inter distance entre 2 chantiers devra être de:

- Inter distances: neutralisation de voie / neutralisation de bande d'arrêt d'urgence ramenées à zéro

Annexes

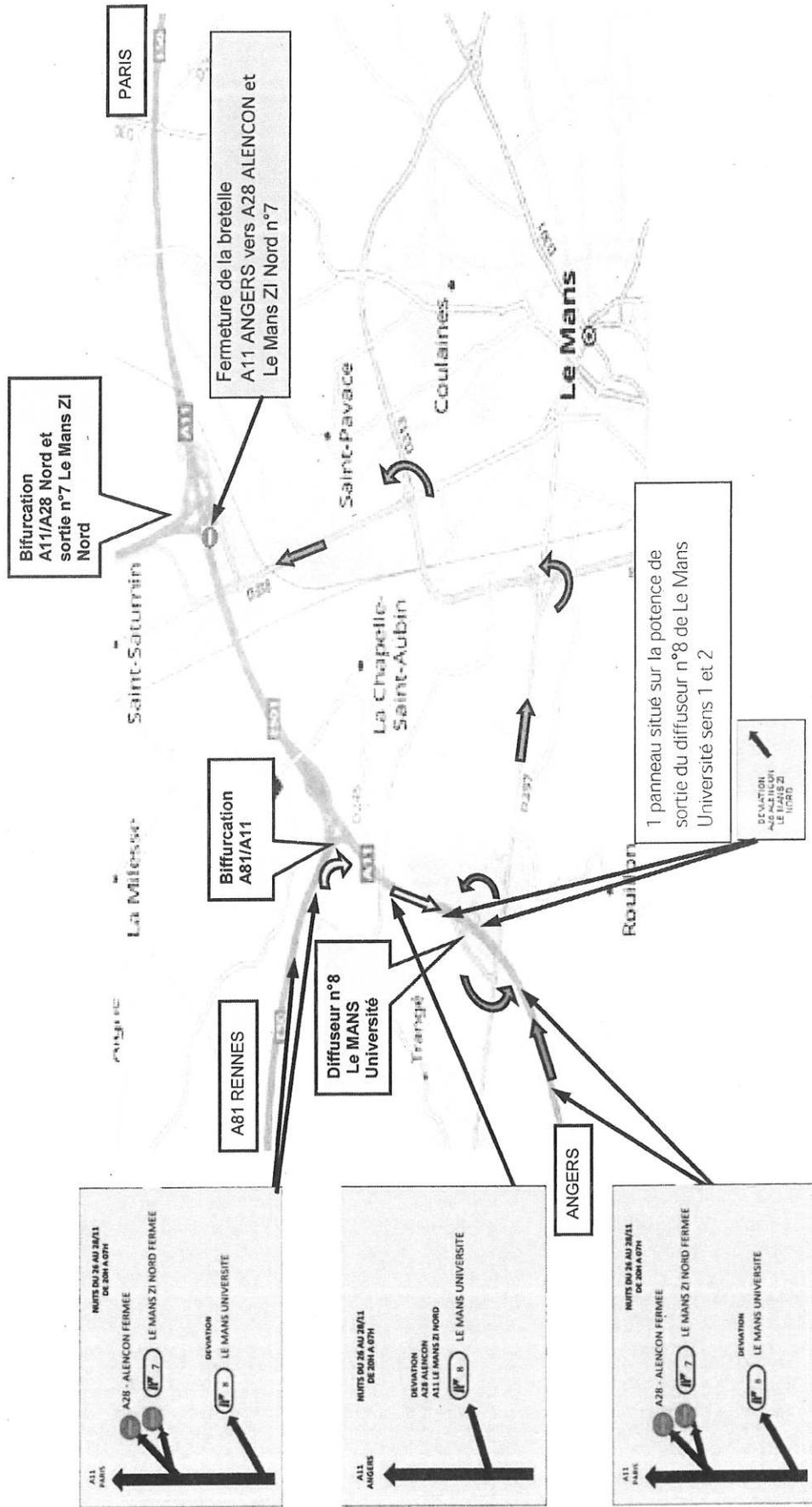
Annexe 1

Schéma de déviation

NUITS DU 26 AU 28 NOVEMBRE 2024

FERMETURE de la BRETELLE A11 (ANGERS) VERS A28 (Alencon) et sortie n°7 Le Mans-ZI Nord

ITINERAIRE DE DEVIATION POUR LES USAGERS



Annexe 2

Trafics

Variable : QTV

Nom du lot de prévision : AT COFIROUTE 2024 P4

Horodate de réalisation de la prévision : 25/03/2024

Prévision du : 01/01/2024 au 31/12/2024

Type de prévision : Publié

Périodes confirmées : du 10/12/2023 au 20/01/2025 ;

Sections prévues :

Bif A81- Bif A28S - Sens 2

Date de fin de calcul des DMA : 31/12/2022 Tendances : 2023 : 1,00 % 2024 : 5,00 %

>= 1200 v/h

>= 2400 v/h

>= 3000 v/h

Date/heure	01h	02h	03h	04h	05h	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	24h	cumul
mar.26/11/2024	161	119	91	88	130	246	481	822	1125	1013	1024	1111	1035	1019	1070	1190	1237	1343	1234	880	597	462	302	202	16982
mer.27/11/2024	149	120	87	83	111	206	419	750	945	948	969	993	1017	998	1105	1195	1265	1346	1238	917	600	479	313	216	16469
jeu.28/11/2024	164	117	104	79	113	205	408	729	965	918	967	1096	1081	1108	1190	1221	1342	1379	1326	995	704	509	353	235	17308